

A l'attention de Mme Nicole Jouen, commissaire-enquêtrice,

Le nettoyage en saison paraît beaucoup trop drastique. Enlever uniquement les déchets anthropiques serait bien suffisant. La laisse de mer n'empêche en rien la baignade. C'est une question d'habitude. Il manque des éléments pédagogiques à ce propos dans l'affichage prévu par la mairie.

Concernant les installations temporaires sur la plage : le caractère naturel des plages de Carnac fait la spécificité de la station. Toutes les installations touristiques ont un impact visuel. Par ailleurs, la présence d'un bar n'est pas nécessaire, étant donné le nombre de débits de boisson existant à Carnac Plage. Il crée une concurrence pour les établissements pérennes, dont certains ont le mérite d'ouvrir à l'année. Notons que les prix pratiqués dans le bar de plage actuel ne sont pas accessibles à toutes les bourses, surtout pour un "service public balnéaire", selon les termes de la demande de concession. On s'attendrait à quelque chose de plus populaire sur une plage publique. L'Etat nous semble un meilleur garant de la préservation des plages de Carnac et de leur caractère naturel.